

COMITE DIRECTEUR DU S I T G

Procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

Salle Galiléo

Présent-e-s :

M. S. Canalis (IGN)
Mme P. Combe Dutheil (FTI)
M. R. Crestin (CPEG)
M. J.-R. Eudes (OCSIN)
M. B. Gal (RGD)
M. F. Josselin, (OU/DT), Président du comité directeur
M. H. Martin (SIG)
M. L. Niggeler (DIT/DT)
M. P. Oehrlé (DIT/DT)
Mme C. Rieder (DIT/DT)
M. Y. Robert (CERN)
M. Y. Schneeberger (Fondation des parkings)
M. J. Thomas (TPG)
M. C. Wuthrich (Ville de Genève)

Excusés/Absents :

M. F. Bessat (Pôle métropolitain du Genevois français)
M. A. Buogo (swisstopo)
M. P. Burri (ACG)
M. A. Decosterd (imad)
M. A. Lehmann (Université de Genève), Président de la Commission technique
M. T. Maréchal (AIG)
M. B. Mury (Région de Nyon)

Invité :

M. Patrick Montier (DIT)

1. Accueil / Ouverture

F. Josselin ouvre la séance. Il annonce les personnes qui se sont excusées.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12 – 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 30 avril 2024

2. Représentant CPEG

M. Raphaël Crestin a succédé à M. J. Lateo dans ses fonctions au sein de la CPEG et siégera au Comité directeur. Il précise que la CPEG gère un grand parc de logements et que dans ce cadre, il est intéressé aux réflexions autour de cet outil performant et très utile dans les missions de la CPEG.

F. Josselin rappelle que les travaux de réorganisation en cours occupent le cœur des séances du Comité directeur qui est l'organe de gouvernance du SITG, avec un siège par partenaire, deux représentants pour l'Etat et une présidence tournante. Chaque partenaire se présente lors d'un tour de table.

3. Evolution SITG

a. Retour des travaux de la Commission technique

L. Niggeler présente la vue d'ensemble de la nouvelle Gouvernance.

Il rappelle que la commission officielle au niveau du département du territoire est le Conseil stratégique de la géoinformation qui ne gère pas l'opérationnel mais l'évolution et la stratégie quant à l'usage de la géoinformation, pour propositions au Conseil d'Etat. Il sera composé de divers acteurs publics et privés. Les membres seront désignés par le Conseil d'Etat.

La mise en place de ce conseil sera faite par appel aux institutions. Toutes les entités ne seront pas forcément représentées. Si trop de candidatures, le Conseil d'Etat tranchera sur le choix des entités et des représentants. Un minimum d'une séance par année est prévu, mais d'autres séances seront agendées au besoin.

Le Comité directeur a mandaté en janvier 2024 la commission technique pour organiser les missions de la nouvelle commission opérationnelle. P. Montier explique que des interviews ont été menés; un travail de fond collaboratif pour faire une feuille de route de l'évolution de cette commission. Une synthèse des travaux menés est partagée par P. Montier.

La "Communauté de la géoinformation" est créée avec comme mission d'ouvrir et coordonner les problématiques, assurer une veille, soumettre des propositions, des avis techniques, partager les connaissances et des retours d'expériences.

La communauté de la géoinformation est constituée de trois organes, avec un animateur commun aux trois. Le bureau (courroie de transmission entre les trois organes), la commission technique et le cercle des contributeurs et des usagers (espaces d'échanges thématiques, privés ou publics).

P. Montier liste les missions prévues pour le bureau, sa composition et son fonctionnement qui serait pris en charge par la DIT.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 30 avril 2024

La future Commission technique reprend quant à elle globalement ce qui a été fait jusqu'à présent.

Ce qui est nouveau est la notion de "Cercle des contributeurs et usagers". Il s'agit de se rassembler autour d'un intérêt commun, dans un fonctionnement assez simple, ouvert au public ou restreint, selon les volontés et les thèmes abordés. Le cercle bénéficierait d'une plateforme d'échanges.

R. Crestin demande où se situerait la CPEG dans cette nouvelle organisation. La CPEG étant utilisatrice des données du SITG, L. Niggeler suggère qu'en fonction de ses besoins, elle participe aux dossiers thématiques dans le cadre du cercle des contributeurs et usagers.

Il ajoute que la liste des membres du bureau pourrait évoluer au besoin.

C. Wuthrich est positif quant à cette nouvelle proposition d'organisation. Il faut l'expérimenter et être agile pour l'adapter si besoin.

Y. Schneeberger constate une montée en puissance de la commission technique qui aura pour mission de travailler sur les aspects techniques mais également sur l'expression des besoins et les évolutions géographiques. Il voit une certaine incohérence dans le fait que certains partenaires du comité directeur disparaissent de l'aspect gouvernance au bénéfice d'aspects plus techniques.

P. Montier confirme que la commission technique travaillera sur des domaines plus larges.

L. Niggeler souligne que cette nouvelle configuration donne la possibilité de partager les idées au sein du cercle des contributeurs pour un bénéfice commun. Il ajoute que la DIT met à disposition un animateur, une plateforme et du support technique et administratif, mais que cette infrastructure pourrait être également proposée par d'autres membres.

Y. Schneeberger s'interroge sur les éléments de veille. Comment seront-ils sélectionnés ? A priori, ils feront suite aux participations aux espaces d'échanges et aux besoins soulevés.

Pour J. Thomas, la valeur ajoutée pour le TPG est notamment une augmentation des experts impliqués.

P. Montier insiste sur l'importance de l'animation pour faire vivre cette nouvelle organisation.

Pour F. Josselin. Il s'agit de lancer cette nouvelle organisation, de la voir évoluer et, dans un objectif d'efficacité, d'y apporter les aménagements nécessaires.

CD SITG du 30 avril 2024

b. RGeo : Gouvernance

La proposition d'organisation de la communauté de la géoinformation a été traduite dans l'article 89 du RGéo, présenté par L. Niggeler. Il souligne que ce règlement est constitué de plus de 100 articles, mais permet par ailleurs de supprimer trois règlements actuellement distincts.

c. Prochaines étapes : projet + règlement sur la géoinformation

L. Niggeler présente le calendrier des étapes en cours et à venir. Pas de question.

4. Planification des travaux et chantiers à Genève sur le domaine public

H. Martin souligne l'intérêt général pour ce point. A Genève, il y a de fortes implications sur le domaine public. Afin que chacun dispose d'une vue d'ensemble, il serait important de démarrer une réflexion dans le cadre du SITG. Faire l'inventaire des systèmes qui hébergent ces données et les fusionner au maximum. Les données doivent être correctement structurées, d'où l'importance de la géoinformation.

Y. Robert soulève la question des données du cadastre du sous-sol qui n'ont pas la même granulation en Suisse et en France.

Il est décidé de créer un espace d'échanges sur la thématique du sous-sol.

5. Divers

Un Forum SITG sur le thème des Géocommuns est agendé pour le 15 mai à la DIT.

Un Forum SITG sur le thème du cadastre du sous-sol est agendé pour le 20 juin à SIG Lignon.

Prochaine séance : Jeudi 12 septembre 2024, 14h00-16h30

Annexe : Présentation détaillée des différents points à l'ordre du jour.

CRi – 2.5.2024